



## Décision de radiodiffusion CRTC 2009-513

Ottawa, le 21 août 2009

**NeXaudio.net Inc.**

L'ensemble du Canada

*Demande 2009-1045-7, reçue le 21 juillet 2009*

### Révocation de licence

1. NeXaudio.net Inc. a demandé la révocation de la licence de radiodiffusion qu'elle détient relativement à son entreprise de programmation de réseau radiophonique de langue anglaise.
2. Compte tenu de la demande de la titulaire, le Conseil **révoque**, conformément aux articles 9(1)e) et 24(1) de la *Loi sur la radiodiffusion*, la licence de radiodiffusion attribuée à NeXaudio.net Inc. à l'égard de l'entreprise susmentionnée.

Secrétaire général

*La présente décision est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consultée en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant :*

<http://www.crtc.gc.ca>.